



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 décembre 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 12 décembre 2017 à 19 heures, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire
Mme Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Jean-Philippe Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
Mme Suzie Leblanc, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert

Sont aussi présents :

Mme Gabrielle Landry, directrice générale adjointe
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque trente personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 heures.

CM1712-972

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Richard Leblanc, appuyée par Mme Suzie Leblanc, il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 novembre 2017
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1. Administration



Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 décembre 2017

No. de résolution
ou annotation

- 7.1.1. Approbation du calendrier 2018 des séances ordinaires de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine
- 7.1.2. Office municipal d'habitation du Québec – Adoption des prévisions budgétaires révisées au 30 novembre 2017
- 7.1.3. Projet de Résidence Plaisance des Îles inc. – Demande de crédit de taxes et contribution financière
- 7.2. Finances
 - 7.2.1. Autorisation de signature – Lettre d’offre et convention de crédit variable à l’investissement
- 7.3. Ressources humaines
- 7.4. Services techniques et des réseaux publics
 - 7.4.1. Autorisation d’appel d’offres – Services professionnels – Approbation des critères d’évaluation et de la pondération — Mandat d’élaboration d’un plan d’intervention en sécurité routière en milieu municipal
 - 7.4.2. Autorisation d’appel d’offres – Travaux de bouclage du réseau d’aqueduc – Village de L’Île-du-Havre-Aubert
 - 7.4.3. Rapport et dépôt des soumissions – Appel d’offres n° 309 – Attribution de contrat – Acquisition d’un camion dix roues muni d’équipements de déneigement
- 7.5. Hygiène du milieu et sécurité publique
 - 7.5.1. Rapport et dépôt des soumissions – Appel d’offres n° 307 – Attribution de contrat – Travaux d’excavation et de bétonnage au Centre de gestion des matières résiduelles
 - 7.5.2. Mandat à la firme WSP Canada inc. – Demande de certificat d’autorisation – Plateforme de compostage au Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR)
 - 7.5.3. Demande de modification du certificat d’autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) – Activités d’exploitation d’un centre de recyclage des véhicules hors d’usage
- 7.6. Aménagement du territoire et urbanisme
- 7.7. Développement du milieu et des communications
 - 7.7.1. Demande de financement au créneau Accord – Ministère de l’Économie, de la Science et de l’Innovation – Projet : Événement gastronomique à la Maison des régions



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 décembre 2017

- 7.7.2. Nomination de délégués au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
- 7.7.3. Demande d'aide financière supplémentaire – Fonds de développement des territoires – Pôle d'économie sociale de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
- 7.7.4. Demande de retrait des projets de règlements sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures en milieu terrestre et hydrique du gouvernement du Québec
- 7.8. Loisir, culture et vie communautaire
 - 7.8.1. Demande d'aide financière – Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)
 - 7.8.2. Demande d'aide financière – Appel de projets pour la documentation et la numérisation d'éléments patrimoniaux du ministère de la Culture et des Communications (MCC) – Projet Paysage
- 7.9. Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
- 7.10. Réglementation municipale
 - 7.10.1. Adoption du Règlement n° CM-2017-07 décrétant des dépenses relatives à l'acquisition d'un camion dix roues muni d'équipements de déneigement, d'un véhicule de service ainsi que des équipements de voirie et un emprunt de 420 000 \$ remboursable en 10 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt
- 8. Affaires diverses
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CM1712-973

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 novembre 2017

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 novembre 2017.

Sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 décembre 2017

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

CM1712-974

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 11 au 29 novembre 2017 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 642 958,03 \$.

CORRESPONDANCE

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil de la Communauté maritime en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

CM1712-975

Approbation du calendrier 2018 des séances ordinaires de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le calendrier 2018 des séances ordinaires du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine soit établi comme suit :

Le mardi 16 janvier 2018
Le mardi 13 février 2018
Le mardi 13 mars 2018
Le mardi 10 avril 2018
Le mardi 8 mai 2018
Le mardi 12 juin 2018
Le mardi 10 juillet 2018
Le mardi 14 août 2018
Le mardi 11 septembre 2018
Le mardi 9 octobre 2018
Le mardi 13 novembre 2018
Le mardi 11 décembre 2018

que les séances du conseil débutent à 19 heures;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 décembre 2017

qu'un avis relatif au contenu du calendrier soit publié dans le journal local conformément à l'article 320 de la Loi sur les cités et villes.

CM1712-976

Office municipal d'habitation du Québec – Adoption des prévisions budgétaires révisées au 30 novembre 2017

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation a soumis à la Société d'habitation du Québec des demandes de révision de ses prévisions budgétaires de 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté maritime doit accepter les modifications apportées au budget de l'Office municipal d'habitation;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver toutes les révisions budgétaires soumises par la Société d'habitation du Québec jusqu'au 30 novembre 2017 inclusivement. La contribution municipale à cette date est de 56 465 \$.

CM1712-977

Projet de Résidence Plaisance des Îles inc. – Demande de crédit de taxes et contribution financière

CONSIDÉRANT la nécessité de trouver des solutions au problème d'hébergement des personnes démunies de notre territoire;

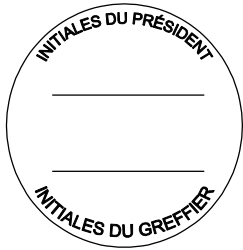
CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de l'organisme à but non lucratif, Résidence Plaisance des Îles, projette d'aménager une résidence multientèle afin de répondre aux besoins de la population âgée des Îles en matière d'hébergement;

CONSIDÉRANT les discussions tenues entre la Municipalité et les représentants de l'organisme Résidence Plaisance des Îles inc. et la demande de soutien financier municipal, notamment au moyen d'un crédit de taxes foncières, à long terme, afin d'assurer et la réalisation et la pérennité du projet;

CONSIDÉRANT les dispositions prévues à la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1);

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté maritime a pris connaissance de la demande et accepte de donner son appui à ce projet de résidence multientèle;

EN CONSÉQUENCE,



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 décembre 2017

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime approuve ce qui suit :

l'aide financière accordée par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine dans le cadre du projet de Résidence Plaisance des Îles inc. consiste en :

- une contribution annuelle équivalant au coût des taxes foncières imposées pour les chambres destinées aux unités de soin et aux unités réservées aux personnes à faible revenu, et ce, pour une période de 35 ans;
- une contribution de 1750 \$ équivalant au droit de mutation immobilière facturé pour l'acquisition du terrain identifié comme étant le lot 3 392 625 du cadastre du Québec;
- la cession d'une servitude de passage et aux fins de branchement aux services d'utilité publique (réseau d'égouts). Les frais relatifs à la description et l'enregistrement de cette servitude seront à la charge de l'organisme.

Le maire et le greffier sont autorisés à signer tout document requis pour donner plein effet à cette résolution.

FINANCES

CM1712-978

Autorisation de signature – Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement

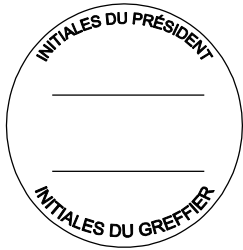
CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine ont pris connaissance de la « Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement » transmise par la société en commandite, Fonds locaux de solidarité FTQ, à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, en date du 13 novembre 2017, relativement à la modification de l'offre d'investissement;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de désigner à cette fin deux signataires;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime consente à ce que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine effectue un emprunt et qu'il accepte l'offre de crédit variable à l'investissement de sept cent cinquante mille dollars (750 000 \$) selon les termes, conditions et restrictions énoncés à la lettre d'offres;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 décembre 2017

que le conseil autorise son président, Jonathan Lapierre, et le greffier, Jean-Yves Lebreux, à signer tous les documents nécessaires pour donner suite à ladite « Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement » ainsi que les annexes qui y sont jointes.

SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS

CM1712-979

Autorisation d'appel d'offres – Services professionnels – Approbation des critères d'évaluation et de la pondération — Mandat d'élaboration d'un plan d'intervention en sécurité routière en milieu municipal

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a confirmé l'octroi d'une aide financière pour la réalisation d'un plan d'intervention en sécurité routière en milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté maritime doit procéder par appel d'offres pour requérir les services de professionnels dont le mandat consistera à l'élaboration de ce plan d'intervention en sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, il y a lieu pour le conseil d'approuver la méthode d'évaluation et la pondération utilisées dans le cadre du processus d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à lancer un appel d'offres relativement à l'élaboration d'un plan d'intervention en sécurité routière en milieu municipal;

que le conseil approuve les critères d'évaluation des soumissions reçues et la pondération comme suit :

❖ Expérience du soumissionnaire	20 points
❖ Compétence et disponibilité du responsable du projet	20 points
❖ Organisation de l'équipe de projet	20 points
❖ Échéancier de travail et présentation des biens livrables	30 points
❖ Qualité de l'offre de service	10 points



Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 décembre 2017

No. de résolution
ou annotation

CM1712-980

Autorisation d'appel d'offres – Travaux de bouclage du réseau d'aqueduc – Village de L'Île-du-Havre-Aubert

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté maritime a adopté, le 12 juin 2017, le Règlement d'emprunt n° CM-2017-05 décrétant des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 1 793 128 \$ remboursable en 20 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement d'emprunt a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 22 août dernier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil entend procéder à la réalisation des travaux de construction au printemps 2018;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité

d'autoriser la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à lancer un appel d'offres pour la réalisation des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert.

CM1712-981

Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 309 – Attribution de contrat – Acquisition d'un camion dix roues muni d'équipements de déneigement

CONSIDÉRANT QUE le 27 octobre dernier, la Direction des services techniques et des réseaux publics lançait un appel d'offres public en vue d'acquérir un camion dix roues muni d'équipements de déneigement;

CONSIDÉRANT QU' une seule offre a été reçue, soit celle de Resort Deziel inc., au prix de 272 275 \$ excluant les taxes;

CONSIDÉRANT l'offre de financement sous forme de crédit-bail, accompagnant la soumission de Resort Deziel inc., proposée par la firme Crédit municipal & Manufacturier REXCAP inc.;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation faites et par la Direction des services techniques et des réseaux publics et par la Direction des finances;

EN CONSÉQUENCE,



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 décembre 2017

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime retienne l'offre de Resort Deziel inc. aux prix de 313 048,18 \$ toutes taxes incluses;

que le conseil approuve l'offre de financement telle qu'elle a été déposée par Crédit municipal & Manufacturier REXCAP inc. – Division du Groupe Services financiers REXCAP, à titre d'agent courtier, pour le compte de la Banque Royale du Canada qui agira comme crédit-bailleur contractuel pour cette opération de crédit-bail au montant de 272 275,00 \$, soit :

- un financement au taux fixe de 3.37 % valide jusqu'au 15 janvier 2018, sur une période de 60 mois avec option d'achat de 30 % correspondant à 81 682,50 \$;
- Le taux de 3.37 % pourra être ajusté au coût des fonds de 5 ans du crédit-bailleur advenant que la livraison ait lieu après le 15 janvier 2018 y compris des frais de RDPRM de 500,00 \$ plus taxes payables au crédit-bailleur, comme présenté dans la soumission originale du 20 novembre 2017 et amendée en date du 12 décembre 2017 pour prévoir 60 paiements égaux;

que la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, soit autorisée à signer tout document relatif à l'acquisition du camion de déneigement avec Resort Deziel inc.;

que la directrice des finances, Danielle Hubert, soit autorisée à signer tout document requis pour le financement avec la firme Crédit municipal & Manufacturier REXCAP inc.;

HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

CM1712-982

Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 307 – Attribution de contrat – Travaux d'excavation et de bétonnage au Centre de gestion des matières résiduelles

CONSIDÉRANT QUE le 13 novembre dernier, la Direction de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique lançait un appel d'offres, sur invitation, pour la réalisation des travaux d'excavation et de bétonnage au Centre de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU' une seule offre a été reçue, soit celle des Constructions Renaud & Vigneau inc., au prix de 34 000 \$ excluant les taxes;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation faites par la Direction de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE,



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 décembre 2017

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime retienne l'offre des
Constructions Renaud & Vigneau inc. aux prix de 39 091, 50 \$ toutes
taxes incluses;

que le directeur de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique,
Jean Richard, soit autorisé à signer tout document à cette fin.

Cette dépense sera payée à même le surplus cumulé du poste budgétaire : «
Gestion des matières résiduelles ».

CM1712-983

Mandat à la firme WSP Canada inc. – Demande de certificat d'autorisation – Plateforme de compostage au Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se conformer aux normes
environnementales par la mise en place d'un
nouveau procédé visant à améliorer le traitement
des matières organiques au Centre de gestion des
matières résiduelles;

CONSIDÉRANT le mandat accordé à la firme WSP Canada inc.
pour la préparation et le dépôt d'une nouvelle
demande de certificat d'autorisation auprès du
ministère du Développement durable, de
l'Environnement et de la Lutte contre les
changements climatiques (MDDELCC);

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine
autorise la firme WSP Canada inc. à signer, pour et au nom de la
Municipalité, tout document relatif à cette nouvelle demande de certificat
d'autorisation au MDDELCC.

CM1712-984

Demande de modification du certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) – Activités d'exploitation d'un centre de recyclage des véhicules hors d'usage

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de
l'Environnement, de la Faune et des Parcs avait
délivré, en juin 2013, un certificat d'autorisation
relatif à l'exploitation d'un centre de recyclage de
véhicules hors d'usage au Centre de gestion des
matières résiduelles (CGMR);



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 décembre 2017

CONSIDÉRANT QUE la Direction de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique souhaite proposer des modifications au MDDELCC de sorte à alléger les opérations du centre de recyclage et, conséquemment, diminuer les coûts;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la lettre transmise au MDDELCC en date du 20 avril dernier, dans laquelle le directeur de l'hygiène du milieu expose les modifications proposées par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime autorise le directeur de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique, Jean Richard, à présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, une demande de modification du certificat d'autorisation délivré le 26 juin 2013, aux fins des activités du centre de recyclage;

que le directeur de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique, Jean Richard, soit autorisé à signer tout document requis à cette fin.

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS

CM1712-985

Demande de financement au créneau Accord – Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation – Projet : Événement gastronomique à la Maison des régions

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les Îles-de-la-Madeleine et la Ville de Montréal en juin 2015;

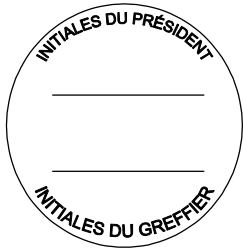
CONSIDÉRANT QUE ce partenariat vise à favoriser le réseautage, les échanges, le rayonnement des Îles à Montréal et le développement économique, culturel et touristique des deux îles;

CONSIDÉRANT l'ouverture en septembre dernier, de la Maison des régions à Montréal;

CONSIDÉRANT QU' en avril 2018 se tiendra, à la Maison des régions, un événement gastronomique et culturel auquel prendront part une quinzaine d'entreprises madelinienues;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de cet événement est de permettre aux entrepreneurs madelinots d'aller à la rencontre d'entrepreneurs montréalais, de créer des liens d'affaires, des maillages, et de partager leur expertise;

EN CONSÉQUENCE,



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 décembre 2017

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine autorise la directrice générale adjointe, Gabrielle Landry, à déposer une demande de contribution financière dans le cadre du Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence – Volet Soutien aux activités et projets structurants relativement au projet : « Événement gastronomique à la Maison des régions » et à signer tout document à cette fin.

CM1712-986

Nomination de délégués au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a conclu en avril 2010, une entente relative à la constitution de la Régie inter-MRC Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de cette entente intermunicipale, le conseil de la Communauté maritime doit désigner deux délégués pour siéger au conseil d'administration de la Régie;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu également de nommer un délégué-substitut qui pourra remplacer avec les mêmes droits et pouvoirs, les membres réguliers absents;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le maire, Jonathan Lapierre, le conseiller, Roger Chevarie, soient désignés pour siéger au sein du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine pour un mandat de deux ans;

que le conseiller, Gaétan Richard, soit désigné pour agir à titre de substitut.

CM1712-987

Demande d'aide financière supplémentaire – Fonds de développement des territoires – Pôle d'économie sociale de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT l'importance de l'entrepreneuriat collectif pour les Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE le Pôle d'économie sociale Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine œuvre à maximiser la contribution de l'économie sociale au développement des collectivités;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 décembre 2017

CONSIDÉRANT QUE l'organisme travaille en cohérence avec l'objectif « Promouvoir le modèle d'économie sociale » du projet de territoire Horizon 2025;

CONSIDÉRANT QUE le Pôle d'économie sociale vise à consolider son financement pour l'année 2017-2018 en établissant des partenariats avec les MRC de la région;

CONSIDÉRANT QU' à l'instar des MRC de la Gaspésie, le conseil de la Communauté maritime a octroyé au Pôle d'économie sociale, en juin 2017, un montant de 2 500 \$ à même son Fonds de développement des territoires;

CONSIDÉRANT QUE le Pôle d'économie sociale prévoyait adresser une demande au Fonds d'appui au rayonnement des régions pour boucler son budget 2017-2018, mais que les modalités de gestion du FARR sont incompatibles avec le budget actuel du Pôle;

CONSIDÉRANT QUE le Pôle d'économie sociale sollicite de nouveau les MRC de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine pour boucler son budget 2017-2018;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime autorise le versement d'une aide financière supplémentaire au Pôle d'économie sociale de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine de 2 500 \$, à même le Fonds de développement des territoires, portant l'aide financière totale accordée à 5 000 \$ pour l'année 2017-2018.

CM1712-988

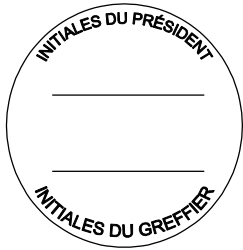
Demande de retrait des projets de règlements sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures en milieu terrestre et hydrique du gouvernement du Québec

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a publié, le 20 septembre 2017, quatre projets de règlements de mise en œuvre de la Loi sur les hydrocarbures;

CONSIDÉRANT QUE ces projets de règlements sont présentement soumis à la consultation et qu'ils comportent des enjeux importants pour la préservation de notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE ces projets de règlements ne concordent pas avec la position actuelle du conseil de la Communauté maritime en regard de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures sur notre territoire;

EN CONSÉQUENCE,



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 décembre 2017

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,
appuyée par Mme Suzie Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine
demande au gouvernement du Québec de :

- retirer les actuels projets de règlements visant la mise en œuvre de la Loi sur les hydrocarbures pour les remplacer par des règlements qui prendront notamment en considération le caractère irremplaçable de nos nappes phréatiques et les caractéristiques insulaires de notre territoire tant en milieu terrestre qu'en milieu hydrique;
- d'adhérer à la demande de la Communauté maritime et des autres MRC du Québec d'obtenir le pouvoir de désigner des territoires incompatibles à toutes activités d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures, et ce, avant l'adoption de tels règlements.

LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

CM1712-989

Demande d'aide financière – Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la démarche « Municipalités amies des aînés » (MADA), le Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire désire mettre en place des mesures visant à favoriser le mieux-être des familles et des aînés;

CONSIDÉRANT l'importance de pouvoir offrir aux aînés et jeunes retraités, en concertation avec les intervenants du milieu, l'accès à une diversité d'activités et de services répondant davantage aux besoins actuels;

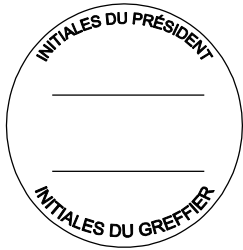
CONSIDÉRANT QUE le Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour l'embauche d'une personne-ressource dont le mandat sera entre autres de mobiliser les intervenants, concerter et mettre en place des stratégies d'intervention permettant d'offrir aux insulaires une meilleure qualité de vie;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime autorise le directeur du loisir, de la culture et de la vie communautaire, Michel Leblanc, à présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le cadre du Fonds de rayonnement des régions pour l'embauche d'une personne-ressource;

que le conseil autorise le directeur du loisir, de la culture et de la vie communautaire, Michel Leblanc, à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière au FARR.



No. de résolution
ou annotation

CM1712-990

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 décembre 2017

Demande d'aide financière – Appel de projets pour la documentation et la numérisation d'éléments patrimoniaux du ministère de la Culture et des Communications (MCC) – Projet Paysage

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté maritime a adopté en octobre dernier, la Charte des paysages des Îles-de-la-Madeleine afin de marquer sa volonté de poursuivre le travail réalisé en ce domaine depuis quelques années;

CONSIDÉRANT QUE cette Charte énonce les orientations et actions à mettre en œuvre à compter de 2018;

CONSIDÉRANT QU' il a été convenu qu'un comité interne de travail analyse, durant les prochains mois, la structuration d'un département Paysage à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de regrouper et d'harmoniser différentes initiatives prises récemment dans ce domaine au sein de l'appareil municipal : gestion des terres publiques, parc régional, candidature à l'UNESCO, politique environnementale et finalement le projet Paysage;

CONSIDÉRANT QU' un appel de projets a été lancé cet automne par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour financer des portraits numériques mettant en valeur le patrimoine de nos régions et que le projet Paysage de la Communauté maritime y a été inscrit en vue de préparer des fichiers numériques sur les paysages emblématiques et patrimoniaux;

CONSIDÉRANT QUE ces fichiers seront utilisés par la Communauté maritime comme outils de gestion et par le MCC au sein du répertoire des biens culturels du Québec où les paysages madelinots se doivent de figurer au même titre que ceux des autres régions;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime autorise le dépôt d'une demande de financement dans le cadre de *l'Appel de projets pour la documentation et la numérisation d'éléments patrimoniaux* auprès du ministère de la Culture et des Communications; le coût total du projet s'élevant à 135 160 \$ pour un montant de 50 000 \$ demandé au MCC;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 décembre 2017

que le conseil autorise la poursuite de la gestion de ce projet par le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et le Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire, et ce, jusqu'au dépôt d'une proposition de structuration d'un département Paysage par le comité de travail formé à cette fin;

que le directeur du loisir, de la culture et de la vie communautaire, Michel Leblanc, soit autorisé à signer tout document requis dans le cadre de cette demande d'aide financière.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

CM1712-991

Adoption du Règlement n° CM-2017-07 décrétant des dépenses relatives à l'acquisition d'un camion dix roues muni d'équipements de déneigement, d'un véhicule de service ainsi que des équipements de voirie et un emprunt de 420 000 \$ remboursable en 10 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

ATTENDU QUE le conseil de la Communauté maritime désire procéder à l'acquisition de véhicules et d'équipements divers;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'emprunter une somme n'excédant pas 420 000 \$;

ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné à la séance du 4 octobre 2017;

ATTENDU QU' un projet de règlement a également été présenté à la séance du 4 octobre 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

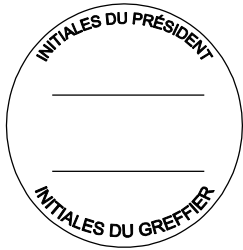
ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que soit adopté le règlement n° CM-2017-07 intitulé : « Règlement décrétant des dépenses relatives à l'acquisition d'un camion dix roues muni d'équipements de déneigement, d'un véhicule de service ainsi que des équipements de voirie et un emprunt de 420 000 \$ remboursable en 10 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt » ;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Communauté des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 décembre 2017

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Mandat à la firme WSP Canada inc. – Demande de certificat d'autorisation au MDDELCC – Plateforme de compostage
- ❖ Demande de modifications au certificat d'autorisation du MDDELCC – Centre de recyclage des véhicules hors d'usage
- ❖ Précisions sur l'aide financière accordée à Résidence Plaisance des Îles inc.
- ❖ Précisions au sujet des coûts du projet de bouclage aqueduc

CM1712-992

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 19 h 35.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier